

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5749**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Vendeur - conseil en fruits et légumes

Nouvel intitulé : Vendeur conseil primeur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire national de l'emploi (CPNE) de l'association des fédérations en fruits et légumes, épicerie, crèmerie - Association des fédérations en fruits et légumes, épicerie, crèmerie (AFFLEC) Modalités d'élaboration de références : CPNE de l'association des fédérations en fruits et légumes, épicerie, crèmerie (AFFLEC)	Président de la CPNE, Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3244 - Commerces de détail des fruits et légumes, épicerie et produits laitiers

Code(s) NSF :

221w Commercialisation de produits alimentaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le vendeur - conseil va au devant du client, définit son besoin et le conseil également sur les qualités organoleptiques des produits, leur mode de production, de transformation, la réglementation qui entoure les produits. Il effectue par ailleurs des tâches de valorisation des produits, de confection (corbeille de fruits et/ou légume, buffet de dégustation...) de préparations spécifiques. Enfin il doit être en capacité de proposer des produits complémentaires et/ou additionnels. Ses activités principales portent sur :

- La mise en œuvre des protocoles d'hygiène et de sécurité dans un environnement alimentaire
- L'organisation du point de vente
- La vente des produits
- Le conseil client

A) S'agissant des activités relatives à l'hygiène et à la sécurité alimentaire sur le point de vente, les capacités attestées relèvent des opérations permettant de : - respecter et mettre en pratique du guide des bonnes pratiques de l'hygiène

- mettre en œuvre des protocoles de contrôle, de nettoyage et de désinfection en fonction des supports et zones (point de vente, mobilier, espace de stockage)
- respecter et mettre en pratique des règles de manipulation et de conservation des produits en fonction de leurs spécificités.

B) S'agissant des activités relatives à l'organisation du point de vente, les capacités attestées relèvent des opérations permettant :

- contrôler la qualité des produits en fonction de leur spécificité: reconnaître les défauts qui peuvent traduire les incidents de stockage, manipulation, transport ou de présentation sur le point de vente
- présenter et organiser des produits sur le point de vente
- sélectionner les matériels nécessaires selon leur usage pour les différents types de produits et leur emballage
- faire la théâtralisation des produits et organiser les rayons en respectant la règle des 3 P
- procéder à l'étiquetage des produits, au pancartage sur le point de vente dans le respect de la réglementation en vigueur
- assurer la concordance entre les affichages, et les outils d'encaissement (codes barres, codification caisses)

C) S'agissant des activités relatives à l'approvisionnement, la réception et le stockage, les capacités attestées relèvent de la maîtrise des opérations permettant de :

- réceptionner les marchandises selon le protocole d'arrivage.
- appliquer les règles générales d'arrivage
- préparer les zones de stockage (hygiène, organisation, température)
- contrôler la conformité des livraisons avec les bons de commande
- appliquer les degrés d'affinage des produits
- estimer les besoins en commande et préétablir la commande
- gérer les consignes

D) S'agissant des activités relatives à la vente, les capacités attestées relèvent de la maîtrise des opérations permettant de :

- Gérer la relation client (accueil, demande, réclamations)
- Accompagner l'achat
- Préparer les commandes spéciales
- Préparer les actions promotionnelles

- Enregistrer et contrôler les achats

E) S'agissant des activités relatives au conseil, les capacités attestées relèvent de la maîtrise des opérations permettant de :

- Apporter les informations techniques nécessaires sur les produits (qualités organoleptiques, mode de conservation et de consommation..)
- Fideliser le client
- Promouvoir les services du point de vente
- Développer un argumentaire de vente
- Maîtriser la connaissance de 200 produits référencés en différentes familles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de vendeur conseil en fruits et légumes est une spécificité d'emploi propre au secteur du commerce alimentaire de proximité. Il s'exerce dans un espace spécialisé en produits fruits et légumes ou multifrais.

Vendeur conseil dans un commerce de détail en Fruits et Légumes
Vendeur conseil dans un rayon Fruits et Légumes en commerce d'alimentation générale, épicerie, magasin de produits Biologiques

Vendeur conseil sur marché

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1106 : Vente en alimentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de certification sont au nombre de 5 dont la combinatoire sera au moins de 4 de ces modalités : - évaluation des connaissances produits

- évaluation des connaissances en Hygiène et sécurité alimentaire
- évaluation des compétences liées à l'acte de Vente-conseil
- évaluation des compétences liées à l'organisation du point de vente
- évaluation des compétences liées à la réception, approvisionnement stockage.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- 1) Evaluation en situation de travail
- 2) Epreuves écrites de connaissance (QCM ou Test ou étude de cas)
- 3) Epreuves de simulation de situations reconstituées
- 4) Epreuves de préparation spécifique
- 5) Entretien explicatif

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé : - d'un professionnel en activité - d'un expert métier volontaire et formé à la certification - d'un représentant de l'organisation professionnelle visée par le CQP
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé : - d'un professionnel en activité - d'un expert métier volontaire et formé à la certification - d'un représentant de l'organisation professionnelle visée par le CQP
Par candidature individuelle	X	Jury composé : - d'un professionnel en activité - d'un expert métier volontaire et formé à la certification - d'un représentant de l'organisation professionnelle visée par le CQP

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Jury composé : - d'un professionnel en activité - d'un expert métier volontaire et formé à la certification - d'un représentant de l'organisation professionnelle visée par le CQP
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : avenant CCN 60 du 11 février 2004 étendu le 9 novembre 2004	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 février 2008 jusqu'au 21 février 2013. Autorité responsable : Association des fédérations en fruits et légumes, épicerie, crèmerie (AFFLEC)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles Enregistrement pour un an, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle « Vendeur - conseil en fruits et légumes », avec effet au 21 février 2013, jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

21 CQP délivrés pour la session 2006-2007 en moyenne sur 2 ans 13 CQP par an

Autres sources d'information :

base de données AFFLEC <http://www.UNFD.com>

<http://www.unfd.com>

<http://www.afflec.fr>

Lieu(x) de certification :

AFFLEC 5 rue des reculettes

75013 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ile de France : IFOPCA Paris 18e En région: organismes habilités par la Branche Professionnelle. se renseigner auprès du Responsable Formation AFFLEC au 01 55 43 31 50

Historique de la certification :

Le CQP Vendeur Conseil en Fruits et Légumes a été créé à l'initiative de la commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de l'association des fédérations en fruits et légumes, épicerie, crèmerie.

Certification suivante : Vendeur conseil primeur